



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le 3 décembre à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

M GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, Mme RIVIERE Vice-présidents,
Mmes, SIGNAT, TURGNE, BOURSIQUOT, MILLERAND, Mrs, GANDAUBER, MACAUD, GRELAUD, GAILLOT, ROULIN, MAJEAU, LOUVET, AUBERT, MICHAUD J, LOURDE, BACHEREAU, RAGEAU, BUREAU, LE POULIQUEN, FRANCOIS, LUTARD, GRADAIVE, MICHAUD R, FRANÇOIS, MOREAU.

Excusés : M. MAYEAU Didier remplacé par Mme BORDAS Dominique, POCH Patrick remplacé par BOITEAU Daniel.

Date de la convocation : 21 novembre 2012.

Présents : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

1. APPROBATION PV du 17 SEPTEMBRE 2012.

Adopté à l'unanimité

2. TRAVAUX MAISON DE L'ENFANCE

Monsieur le Président rappelle qu'à ce jour la Maison de l'Enfance a trouvé son rythme de fonctionnement. La salle de réunion est de plus en plus sollicitée par tous les partenaires intervenant au sein du bâtiment.

Lors de la construction, il n'a pas été prévu de dortoir pour l'ALSH ce qui pose quelques problèmes pour son bon fonctionnement.

Il est proposé d'y adosser, en fond de bâtiment, une salle de 60 m² et 9 à 10 m² de rangement, un bureau d'environ 12m² équipé de placard pour l'administratif et la comptabilité.

Cette opération implique de déplacer le « box rangement » et nous permettrait d'apporter quelques modifications :

- Création d'une porte entre le bureau de la crèche et le RAM,
- Déplacement du RAM dans le bureau à l'entrée (après la salle de réunion) avec la création d'un accès direct sur l'extérieur,
- Mise en place de stores occultant dans la salle de réunion,
- Déplacement du « box rangement » (environ 10 m²) utilisé par l'ALSH,
- Quelques modifications minimales (étagères, prises électriques, ...)

L'estimation administrative des travaux est établie à 141 869,78 euros HT (1 363 €/m² pour 97 m² de SHON).

Il conviendra d'établir un MAPA pour un marché de maîtrise d'œuvre (14 100 € HT)

Il conviendra d'établir un MAPA pour les travaux.

**BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE**

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de lancer les différentes procédures, de déposer des demandes de subventions auprès des différents organismes : Conseil Général, CAF et Région au titre du FRIL.

Adopté à l'unanimité.

3. TRAVAUX DECHETERIE DE PLASSAY.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la modification apportée au transfert de la collecte sélective (utilisation d'une benne sur la déchèterie au lieu d'aller vider chez SITA à Rochefort), la mise en place d'une nouvelle filière « meubles » nous amènent à apporter des modifications sur ce site et une réorganisation de la plateforme attenante au quai.

Il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour 2013 avec une autorisation de commencer les travaux avant son éventuelle notification.

Dépenses H T		Recettes	
Entreprise LB 7	8 064,23	Subvention CG 17 (base 10%)	4 430
Entreprise BOUTRIT	27 849,00		
Entreprise PAPIN	7 830,22	Autofinancement	39 873,45
Entreprise MORIN	560,00		
Montant H.T.	44 303,45	Montant H.T.	44 303,45

Adopté à l'unanimité

4 MODIFICATION COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Président rappelle que les travaux de la CDCI ayant abouti, Madame la Préfète a signé l'arrêté de notre nouveau périmètre, les communes de BALANZAC et NANCRAIS intègrent notre Communauté de Communes au **1^{er} janvier 2013**.

Ceci implique de modifier l'article 8 de nos statuts. : « *La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de trente-deux (32) membres délégués titulaires élus par les Conseils Municipaux des communes associées à raison de deux (2) membres par commune, en application de l'article L 5214-7 tiret 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Deux délégués suppléants élus par les Conseils Municipaux peuvent être appelés à remplacer leurs délégués titulaires en cas d'empêchement. »

Le Conseil Communautaire sera donc composé de 36 membres délégués titulaires.

Monsieur le Président rappelle que les communes membres doivent également délibérer sur cette modification des statuts.

Adopté à l'unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE CONSEIL GENERAL.

Monsieur le Président fait part d'un courrier adressé par le Conseil Général. Dans le cadre du dispositif Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et suite à la labellisation du PAPI Charente & Estuaire porté par l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente) en juillet dernier, le Conseil Général est maître d'ouvrage d'une étude de définition des systèmes de protection contre la submersion marine sur l'estuaire de la Charente, de Fouras-Sud et de Port des Barques à Saint Savinien.

Le coût de cette étude est évalué à 800 000 € HT financé ainsi :

- Etat : 50% soit 400 000 €
- Région : 20% soit 160 000 €
- Conseil Général : 20% soit 160 000 €
- Autres collectivités : 10% soit 80 000 €

La part « Autres collectivités » pourrait être répartie au prorata du linéaire de berges soit pour notre Communauté de Communes 1% du montant de l'étude ; à savoir 8 000 Euros.

Adopté à l'unanimité

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La commission s'est réunie le jeudi 19 novembre sous la présidence de Didier MAYEAU. En l'absence de Monsieur MAYEAU, Monsieur le Président donne la parole à Madame RIVIERE pour présenter les décisions de la commission.

SOLCANPO.

Montant sollicité : **589** Euros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

ASSOCIATION LES LAPIDIALES.

Cette association a organisé sa fête annuelle les 7, 8 et 9 septembre. Au cours de ces 3 jours, toutes les activités et spectacles qui s'y déroulent sont entièrement gratuits. Le programme de cette année a été bâti en tenant compte des difficultés financières que rencontre l'association en raison de la baisse des subventions reçues.

Budget prévisionnel : 9 930 Euros.

Montant sollicité : 1 500 Euros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité

AVENIR CYCLISTE – NIEUL LES SAINTES.

L'avenir Cycliste de Nieul les Saintes a accueilli les 28 et 29 juillet la 13^{ème} édition du Tour de Charente-Maritime Féminin, finale de la coupe de France des clubs de division

nationale. Cette compétition réunissait 10 équipes Françaises et 3 équipes étrangères. Le dimanche matin de 9H à 11H s'est déroulé une étape contre la montre.

Budget prévisionnel : 2 580 €uros.

Subvention sollicitée : 450 €uros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité

ASSOCIATION PARENTS ELEVES – SAINT PORCHAIRE.

Cette association a organisé sa 19^{ème} randonnée VTT le dimanche 30 septembre. 978 « VTTistes » et 475 marcheurs ont sillonné les 5 circuits (16, 27, 35, 44 et 52 Kms) traversant les communes de Saint Porchaire, Crazannes, Plassay, Port d'Envaux intégrant les châteaux de La Roche Courbon, Crazannes et Panloy.

Budget prévisionnel : 3 225 €uros

Montant sollicité : 450 €uros

Avis de la commission : adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité

AEROMODEL CLUB SAINTONGE.

Cette association locale bénéficie d'un label « école labellisée » auprès de la Fédération Française d'Aéromodélisme.

Elle est en étroite relation avec le Secteur Jeunesse de la CDC avec qui elle organise régulièrement des journées découverte ou des ateliers pendant les vacances.

Budget annuel : 6 900 €uros

Montant sollicité : 500 €uros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité

CONFRERIE DE LA MOJHETTE.

Cette confrérie a organisé le dimanche 9 septembre leur fête de la confrérie et 5^{ème} chapitre. Cette manifestation ouverte au public a pour objet de réunir les confréries de tout le grand centre ouest avec le public de notre Communauté de Communes et des environs pour faire la promotion de la mojquette de Pont l'Abbé d'Arnoult, patrimoine de la vallée de l'Arnoult et de Bruant.

Il faut y voir là un moyen de promouvoir notre territoire bien au-delà de ses frontières.

Budget prévisionnel : 3 986 €uros

Montant sollicité : 450 €uros

Avis de la commission : Adopté à la majorité absolue. P.POCH ne participe pas au vote

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité

ITINERAIRE D'ARTISTES.

Cette année s'est déroulée la 5^{ème} édition avec pour lieu central sur notre territoire une exposition au sein de la salle du conseil communautaire qui complétait les animations sur Port d'Envaux, Nieul les Saintes, Saint Porchaire (écoles et à La Maison de l'enfance) et Trizay. Plus de 500 enfants et 120 adultes ont participé activement aux ateliers.

Sur le territoire du Pays de Saintonge romane, 10 communes étaient engagées sur ces itinéraires d'artistes.

Le programme était coordonné par Benoit HAPIOT de Crazannes.

Budget prévisionnel : 3 350 €uros

Montant sollicité : 1 500 €uros

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité
Avis du Conseil communautaire : Adopté à l'unanimité

AMICOUR.

Cette association organise depuis maintenant 7 ans les soirées contées auprès du feu au château de La Roche Courbon.

Les vendredi 22, samedi 23 et samedi 24 février 2013 accueilleront :

- Le 22 : Christian LARRE, conteur local de La Vallée, présentera des contes traditionnels de l'ancienne Egypte destinés à un public de tous âges.
- Le 23 : Pierre Dumousseau et Stéphanie Bouard présenteront des contes de la vie d'autrefois, parfois tendre parfois amères, parfois pleins d'humour caustique. Cette soirée est ouverte aux enfants à partir de 8 ans.
- Le 24 : Justine Devin contera accompagnée de ses instruments de musique « sous le sabot d'un cheval » spectacle familial sur le thème des chevaux et ouvert aux enfants à partir de 8 ans.

Budget prévisionnel : 1 380 €uros

Montant sollicité : 450 €uros

Avis de la commission : Adopté à la majorité absolue. J. LE POULIQUEN ne participe pas au vote.

Avis du conseil communautaire : Adopté à l'unanimité. J. LE POULIQUEN ne participe pas au vote.

ASSOCIATION ZIC UNITED.

Relayée par la commune de Geay, cette subvention est demandée dans le but d'organiser un festival comprenant trois concerts : 1 débutant, 1 amateur et 1 professionnel de style musical funk, groove, jazz avec 1 pique-nique champêtre suivis d'une animation avec DJ.

Budget prévisionnel : 6 422,93 €uros

Montant sollicité : 1 500 €uros

Avis de la commission : A l'unanimité, la commission accorde 450 €uros

Avis du conseil communautaire : Adopté à l'unanimité

ASSOCIATION : SOCIETE HISTORIQUE DE SAINTONGE.

Cette association basée à Saint Porchaire et créée le 15 mars 2012, proposera les 29 et 30 juin 2013 de revivre l'Histoire par une reconstitution de qualité des XII, XIV et XVI siècles, intitulée « *1^{ère} édition des fêtes historiques au château de Crazannes* ». Une centaine de femmes et d'hommes accueilleront en costumes d'époques les visiteurs avec un temps particulier dédié aux enfants des écoles de notre territoire le samedi matin. Chaque classe sera prise en charge par un Médiéviste et un historien de la Renaissance pour explications.

Au programme : chevaux, escrime, archerie, arbalestrie, cuisine, broderie, tissage, herboristerie, frappe de monnaie, artisanat du cuir, taille de pierre, hauberge, héraldique, danse, calligraphie, jeux

Budget prévisionnel : 4 960 €uros

Montant sollicité : 1 000 €uros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

7. SUBVENTION ENFANCE PETITE-ENFANCE : ADMR.

Monsieur le Président rappelle que l'ADMR pilote les ateliers LAEP (Lieu Accueil enfants Parents) qui se déroulent tous les mardi matin au sein de La Maison de l'Enfance. A ce titre, il convient de leur renouveler la subvention annuelle de 1 900 €uros.

Adopté à l'unanimité

8. ACQUISITION FONCIERE SUR BEURLAY.

Monsieur le Président fait part de la sollicitation de la commune de Beurlay pour l'acquisition de 2 parcelles situées en zone d'activité sur cette commune afin de développer cette zone d'activité qui accueille aujourd'hui les Galettes de Beurlay. Cette demande est conforme à nos compétences obligatoires : « *Développement économique et aménagement de l'espace communautaire* ».

Cette opération permettrait à l'entreprise BERNARD de s'y installer rapidement eu égard aux problèmes de sécurité qu'elle rencontre au centre bourg.

D'autres artisans locaux sont d'ores et déjà intéressés par cette opération.

Des contacts ont été pris avec un propriétaire foncier pour une première acquisition de 22 210 m² au prix de 2 euros le m².

Ces 2 parcelles sont exploitées par un fermier. Il conviendra donc de verser une indemnité d'éviction à cet exploitant agricole.

Il propose aux membres du Conseil communautaire de l'autoriser à engager une procédure d'acquisition auprès du propriétaire et de charger Maître RIVIERE, notaire à Pont l'Abbé d'Arnoult, de traiter le dossier.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général au titre du FDAIDE.

Un dossier sera également déposé auprès de la Région au titre du FRIL.

Adopté à l'unanimité

9. PLAN D'AMENAGEMENT FUTURE ZAC DE BEURLAY.

Pour faite suite au point précédent, Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en annexe de leur dossier du jour se trouve l'emprise de la zone telle qu'elle pourrait être aménagée.

Il convient de lancer une consultation pour un schéma d'aménagement global afin de pouvoir envisager cette réalisation et déposer des dossiers de demandes de subventions sur la totalité de cet aménagement.

Adopté à l'unanimité

10 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION OCAD3E.

Cette convention qui régit le service d'enlèvement des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et les rachats par l'organisme OCAD3E arrive à échéance début 2013.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il convient donc de délibérer sur son renouvellement qui prendra effet au 1^{er} avril 2013 pour une durée de 6 ans. Cette anticipation est nécessaire pour permettre un rattachement des états trimestriels sur la même convention et éviter ainsi un vide juridique.

Adopté à l'unanimité

11. VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le Président soumet au vote les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES			RECETTES		
Investissement					
2184-69	meublier maison enfance	700			
458177	Trx dojo	30 000			
458179	Rénovation Crazannes	-30 700			

Fonctionnement					
65733	Participation PAPI	8 000			
6288	Mise à disposition personnel voirie	45 000			
60611	eau	300			
6156	maintenance	1 000			
6281	CNAS	150			
6574	Subvention associations	3 000			
678	Autres charges exceptionnelles	-57 450			

BUDGET OM

DÉPENSES			RECETTES		
Investissement					
2312-27	Travaux déchetterie Plassay	53 000	10222	FCTVA	10 400
266	Autres participation	-23 499	2313	Subv conseil général	4 100
2188-36	Achat containers	-15 000	28181	Régul amortissement	1
	TOTAL	14 501			14 501
Fonctionnement					
604	Collecte tri om	12 000	74	Soutien ecoemballages	18 001
6152	Entretien (carrière Trizay)	2 500			
61551	Matériel roulant	3 000			
6251	déplacement	500			
6611	Régul amortissement	1			
	TOTAL	18 001			18 001

Adopté à l'unanimité

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Sur demande de Monsieur le Président, il convient d'autoriser Monsieur Stéphane MAJEAU à participer au salon POLLUTEC (techniques et moyens de traitements des déchets) qui se déroule à Lyon. Ce déplacement intervient dans la cadre de la formation des élus.

Adopté à l'unanimité

Intervention Daniel BOITEAU. En tant qu'agent AI 17, il rappelle aux élus leur interdiction d'utiliser les broyeurs de branche ce qui gêne parfois leurs interventions sur les communes. Il revient aux élus d'intervenir auprès de la direction d'AI 17 s'ils souhaitent une modification de ces directives. Enfin, il fait part des impacts en temps de travail du désherbage des espaces publics dans la mesure où l'utilisation de désherbants chimiques est prohibée.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de mettre en place un groupe de réflexion sur les problèmes que la modification des rythmes scolaires va poser tant en organisation qu'en termes financiers pour les communes. A ce titre, il souhaite engager un temps de réflexion sur le devenir de la compétence scolaire qui pourrait alors évoluer vers une compétence communautaire.

Monsieur DOUBLET fait part d'une forte opposition à tous les niveaux par rapport à cette réforme. A titre d'exemple, celle-ci apporterait un surcoût financier, au titre des transports scolaires, pour le Conseil Général de 3,9 millions d'euros.

Enfin, Monsieur le Président rappelle qu'en partenariat avec la CCI, la Gendarmerie et Arnoult Performance, une réunion d'information sur la sécurité ouverte aux professionnels de notre territoire se tiendra le mercredi 19 décembre à 19 H 30 au foyer rural de Pont l'Abbé d'Arnoult. Madame la Sous-Préfète devrait assister à cette rencontre. Tous les élus sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H.

Fait à Saint Porchaire, le 3 janvier 2013.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.